



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 juin 2016

Conseillers communautaires en exercice : 111

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h00.

Etaient présents : **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.5), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.2), M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Abdel GHEZALI (jusqu'au 4.3), Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir 1.2.4), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.5), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.2), M. Rémi STAHL (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 7.4) **Beure** : M. Philippe CHANEY (jusqu'au 1.2.3) **Brillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagny** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaudefontaine** : M. Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 7.2) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Gennes** : M. Alain CUENOT (suppléant de Mme Thérèse ROBERT) **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Vèze** : Mme Catherine CUINET (jusqu'au 5.5) **Larnod** : M. Hugues TRUDET (jusqu'à 1.2.3) **Les Auxons** : M. Jacques CANAL (suppléant de M. Serge RUTKOWSKI) **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS (jusqu'au 7.4) **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 5.7) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Novillars** : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.5) **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.2)

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Pugy** : M. Frank LAIDIE

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : Emile BRIOT, Pascal CURIE, Yves-Michel DAHOUI, M. DALPHIN, Cyril DEVESA (jusqu'au 1.1.1), Myriam EL YASSA, Jacques GROSPELLIN (à partir du 1.1.2), Myriam LEMERCIER (jusqu'au 1.2.3), Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.6), Michel OMOURI, Yannick POUJET (jusqu'au 4.3), Rosa REBRAB, Rémi STAHL (jusqu'au 0.6), Marie ZEHAF (à partir du 2.1), Gilbert GAVIGNET.

Mandataires : Elsa MAILLOT, Nicolas BODIN, Sylvie WANLIN, C. WERTHE, Anne VIGNOT (jusqu'au 1.1.1), Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.2), Danielle DARD (jusqu'au 1.2.3), Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.6), Sophie PESEUX, Abdel GHEZALI (jusqu'au 4.3), Patrick BONTEMPS, Claudine CAULET (jusqu'au 0.6), Michel LOYAT (à partir du 2.1), Bernard GAVIGNET.

Délibération n°2016/003271

Rapport n°4.5 - Convention de partenariat entre la CAGB et le club FACE pour l'année 2016

Convention de partenariat entre la CAGB et le club FACE pour l'année 2016

Rapporteur : Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016 / 2020 « Plan Climat Air Energie Territorial »	Montant prévu BP 2016 : 243 300 € Montant de l'opération : 8 000 €
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Actions en faveur de l'emploi »	Montant prévu BP 2016 : 47 500 € (enveloppe) Montant de l'opération : 8 000 €

Résumé :

Le Club FACE (Fondation Agir Contre L'Exclusion) Grand Besançon est un réseau d'entreprises locales interprofessionnel. Le Club d'entreprises est un lieu d'émergence de projets locaux liés aux besoins des entreprises, aux potentialités du territoire et de ses acteurs et à l'insertion de publics en difficultés. FACE souhaite, en lien avec ses partenaires, mobiliser les entreprises et le grand public sur la transition énergétique, mais aussi soutenir l'accès à l'emploi des publics en difficultés d'insertion.

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, la CAGB doit mobiliser les entreprises du territoire sur la transition énergétique. La mobilisation des entreprises et des particuliers telles que prévues par le club FACE permet de démultiplier l'action du Grand Besançon.

Il s'agit aussi d'utiliser le réseau des entreprises adhérentes de FACE pour accélérer la mise à l'emploi et/ou l'accès à la qualification de personnes en difficultés d'insertion du territoire.

Le présent rapport a donc pour objectif d'apporter un soutien financier à hauteur de 16 000 € au club FACE pour ces actions.

I. Origine du projet

Le club FACE est rattaché à la fondation nationale FACE reconnue d'utilité publique : Fondation Agir contre l'exclusion. Dans ce cadre, et en accord avec les orientations de la fondation, tous les CLUB FACE (60) existant actuellement sur le territoire sont amenés à engager des actions dans les domaines d'activité suivants :

- service aux entreprises,
- médiation sociale (services aux particuliers),
- école et université,
- services aux collectivités et acteurs économiques du territoire,
- emploi et insertion professionnelle.

Le Club FACE du Grand Besançon se mobilise depuis plus de 3 ans, avec son réseau de 60 entreprises, en proposant des actions d'information, de mobilisation et de valorisation des bonnes pratiques pour favoriser la transition énergétique sur le territoire. Il a notamment expérimenté différents types d'actions durant l'année 2014 : une seconde phase de détection des ménages modestes en lien avec le service habitat et l'Anah, la réalisation d'un colloque en partenariat avec le Grand Besançon et l'Ecole de commerce et de Management (ECM), la réalisation de deux rendez-vous de la transition.

Le Club FACE intervient aussi depuis 6 ans sur des actions d'aide à l'emploi et à l'insertion professionnelle qui ont été cofinancées par la Ville de Besançon, le Conseil Départemental du Doubs et la CAGB.

II. Les actions déjà réalisées

Le club FACE du Grand Besançon, au vu de ses compétences acquises lors des 6 dernières années dans le champ de la médiation sociale et du service aux entreprises, propose de travailler sur des actions relevant de la compétence économique - emploi - insertion d'une part, et sur le champ de la transition énergétique d'autre part.

Les actions du club FACE réalisées sur la compétence emploi sont les suivantes :

- la réalisation d'entretiens "FACE à FACE" sur les 6 dernières années, 691 entretiens conseils ont été réalisés avec 73 représentants d'entreprises et 243 demandeurs d'emploi. Il y a eu 47 % de sorties positives,
- "Paroles de Chefs d'entreprises" où des chefs d'entreprises du réseau FACE interviennent auprès des étudiants inscrits à l'ECM,
- « Face à la FAC » où des chefs d'entreprises du réseau FACE interviennent auprès des étudiants en cursus universitaire à Besançon.

Les actions du club FACE sur la compétence environnement, et notamment le volet gouvernance partenariale du Plan Climat Air Energie, sont les suivantes :

- en 2013, un premier colloque a eu lieu sur l'engagement sociétal en entreprises (87 participants), en 2014 et 2015, deux colloques sur la transition énergétique avec 250 et 150 participants,
- afin de développer et approfondir un des sujets traités durant le colloque, en 2013 un "rendez-vous de la transition" a eu lieu sur les emplois d'avenir et les contrats de génération, en 2014 sur la mobilité et en 2015 sur la performance énergétique des entreprises. Entre 20 et 40 entreprises sont présentes à chaque Rendez-vous.

III. Le programme d'actions prévisionnel

La démarche du club FACE rejoint la compétence emploi sur les points suivants :

- la réalisation d'entretiens "FACE à FACE", favorisant le rapprochement entre des demandeurs d'emploi et de représentants d'entreprises, par des contacts directs. Ces actions complètent l'offre de prestations des partenaires du service public de l'emploi et permettent une accélération réelle de la reprise d'emploi pour des publics en insertion,
- "Paroles de Chefs d'entreprises" où des chefs d'entreprises du réseau FACE interviennent auprès des étudiants inscrits à l'ECM, l'objectif étant de confronter des jeunes avec la réalité du monde économique. Il s'agit de poursuivre ces actions qui répondent aux objectifs de réduction du chômage des jeunes par une meilleure orientation (liée à une meilleure connaissance des métiers et du monde de l'entreprise),
- « Face à la FAC » où des chefs d'entreprises du réseau FACE interviennent auprès des étudiants en cursus universitaire à Besançon, l'objectif étant de rapprocher le monde de l'entreprise et celui de l'université afin de favoriser l'intégration professionnelle des jeunes futurs diplômés. Il s'agit là aussi de remettre en situation d'emploi et/ou de formation qualifiante des jeunes qui risquent de quitter l'université sans diplôme correspondant au marché du travail.

La démarche du club FACE rejoint la compétence environnement, et notamment le volet gouvernance partenariale du Plan Climat Air Energie, sur les points suivants :

- la réalisation d'un colloque annuel pour les entreprises locales, sur une thématique transversale aux entreprises de tous secteurs afin de valoriser et faire connaître les bonnes pratiques en entreprises, favoriser l'information, l'échange et la mobilisation des dirigeants d'entreprises.

Ce colloque aura lieu le 15 ou 22 novembre sur le thème des mutualisations entre entreprises,

- la réalisation de 2 ou 3 "Rendez-vous de la transition" par an, permettant aux entreprises de témoigner en direct des bonnes pratiques qu'elles mettent en œuvre au sein de leur organisation sur les thématiques ciblées. Les entreprises qui témoignent servent d'exemple aux entreprises participantes.

Les "rendez-vous de la transition" pourront avoir comme thématiques « les aides qui peuvent être apportées aux entreprises » et « les offres en produits locaux pour les restaurateurs ».

IV. Demande de subvention

Le coût prévisionnel de la mise en place de ces actions est estimé à 48 340 € pour un an, comprenant les postes de dépenses suivants :

CHARGES	Total	RECETTES	Total
Recrutement salariée en CDD	25 100	Cotisations des entreprises	15 340
Location 2 bureaux + charges	8 160	Subvention AG2R La Mondiale (face à face)	12 000
Assurance bureau + matériel informatique	360	Subvention Grd Besançon - Environnement (Transition énergétique)	8 000
Fourniture, matériel de bureau...	3 000	Subvention Grd Besançon - Economie Emploi (face à Face)	8 000
Frais de missions	1 620	Conseil Régional	5000
Forfaits internet + tél	1000		
Cotisation Fondation FACE	2 800		
Service bancaire, autre	300		
Aléas	6 000		
TOTAL CHARGES	48 340	TOTAL RECETTES	48 340

Le Club FACE sollicite une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, d'un montant de 16 000 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 16 000 € au Club FACE pour l'année 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92
Contre : 0
Abstention : 0



Reçu le - 7 JUL. 2016

Prefecture du Doubs

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Convention relative au versement d'une subvention au Club FACE du Grand Besançon

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 30/06/16, d'une part,

Et :

L'association bénéficiaire dénommée « FACE » (Club FACE du Grand Besançon), représentée par sa Présidente, Madame Gladys MONTAGNOLE, d'autre part.

Préambule

Le club FACE est rattaché à la fondation nationale FACE reconnue d'utilité publique : Fondation Agir contre l'exclusion. Dans ce cadre, et en accord avec les orientations de la fondation, tous les CLUB FACE (60) existant actuellement sur le territoire sont amenés à engager des actions dans les domaines d'activité suivants :

- service aux entreprises,
- médiation sociale (services aux particuliers),
- école et université,
- services aux collectivités et acteurs économiques du territoire,
- emploi et insertion professionnelle.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement d'une subvention au Club FACE du Grand Besançon pour la réalisation d'actions de retour vers l'emploi et de mobilisation des entreprises dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial.

Article 2 - Caractéristiques du projet

Le Club FACE du Grand Besançon, au vu de ses compétences acquises lors des 6 dernières années dans le champ de la médiation sociale et du service aux entreprises, a décidé de travailler sur des actions relevant de la compétence économique - emploi - insertion d'une part, et sur le champ de la transition énergétique d'autre part.

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le programme d'actions suivant :

- la réalisation d'entretiens « FACE à FACE », favorisant le rapprochement entre des demandeurs d'emploi et de représentants d'entreprises, par des contacts directs,
- « Paroles de Chefs d'entreprises » où des chefs d'entreprises du réseau FACE interviennent auprès des étudiants inscrits à l'ECM, l'objectif étant de confronter des jeunes avec la réalité du monde économique,
- « Face à la FAC » où des chefs d'entreprises du réseau FACE interviennent auprès des étudiants en cursus universitaire à Besançon, l'objectif étant de rapprocher le monde de l'entreprise et celui de l'université afin de favoriser l'intégration professionnelle des jeunes futurs diplômés,
- la réalisation d'un colloque annuel pour les entreprises locales, sur une thématique transversale aux entreprises de tous secteurs afin de valoriser et faire connaître les bonnes pratiques en entreprises, favoriser l'information, l'échange et la mobilisation des dirigeants d'entreprises,
- la réalisation de 2 ou 3 « Rendez-vous de la transition », permettant aux entreprises de témoigner en direct des bonnes pratiques qu'elles mettent en œuvre au sein de leur organisation sur les thématiques ciblées.

Article 3 - Attribution d'une subvention par la CAGB

Par délibération du Conseil communautaire du 30 juin 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 16 000 € au Club FACE pour les actions menées de septembre 2016 à août 2017.

Article 4 - Obligations du bénéficiaire

Le Club FACE s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif,
- utiliser la subvention versée par le Grand Besançon au seul objet précisé dans l'article 1,
- citer le Grand Besançon comme partenaire dans l'opération de communication sur les actions menées et tout support de communication utilisé par le bénéficiaire de la subvention,
- transmettre au Grand Besançon le bilan financier de la réalisation du projet au plus tard dans les 6 mois suivant la fin du programme d'actions 2016/2017 pour lequel la subvention a été attribuée.

Article 5 - Engagement du Grand Besançon

Le Grand Besançon s'engage à verser une subvention au Club FACE, d'un montant de 16 000 €, dans le but de mener à bien les actions d'animation mentionnées à l'article 2.

Article 6 - Modalités de versement de la subvention

La subvention de 16 000 € sera versée par mandat administratif, en deux fois : un premier versement, à hauteur de 50 % du montant initial, à la signature de la présente convention, et un second sur présentation écrite du bilan de l'opération.

Article 7 - Domiciliation des paiements

Sous réserve du respect par le Club FACE des obligations mentionnées à l'article 4, la subvention sera versée selon les procédures comptables en vigueur.

La CAGB se libérera des sommes dues par virement sur le compte bancaire du Club FACE.

Article 8 - Dispositions particulières de contrôle

L'association bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de l'action et à justifier à tout moment, sur la demande des services du Grand Besançon, de l'utilisation de la subvention reçue. Elle tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 4 de la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués.

Article 9 - Reversement de la subvention

Le reversement partiel ou total au Grand Besançon de la subvention versée pourra être exigé si l'objet du projet financé a été modifié sans autorisation.

Article 10 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 1 an à compter de sa signature et transmission au contrôle de légalité.

Article 11 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 12 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 13 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président du Grand Besançon et Monsieur le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour le Club FACE,
La Présidente,

Gladys MONTAGNOLE

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET